



Programme Algéro-Français de bourses en doctorat PROFAS B+

Appel à candidatures 2018

Le programme PROFAS est un programme phare de la coopération Algéro-Française. Créé en 1987, il a été rénové et relancé en 2014 sous le nom PROFAS B+.

Désormais, le programme PROFAS B+ propose non seulement des bourses mais aussi des prestations fournies par l'Algérie et la France, notamment via l'opérateur Campus France. Ces prestations visent à accompagner et à faciliter la mobilité des boursiers en France. Depuis 2014, le PROFAS B+ a permis à près de 300 boursiers algériens de rejoindre des laboratoires d'excellence en France.

Les bourses PROFAS B+ s'adressent à des **doctorants non-salariés**, soit en co-encadrement, soit en cotutelle de thèse, **ayant maximum 35 ans au 31 décembre 2018** (conformément à l'arrêté n°58 du 24 janvier 2018 de la République algérienne démocratique et populaire, fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année 2018).

Dans le cadre d'une finalisation de thèse, le programme PROFAS B+ propose aux doctorants en **co-encadrement** de thèse un appui à la formation et à la recherche par l'octroi de **bourses de 7 à 12 mois sur l'année universitaire 2018-2019**.

Pour les doctorants en **cotutelle** de thèse, le programme PROFAS B+ propose l'octroi de **bourses de 7 à 18 mois** répartis sur les trois années de doctorat en séjours de 7 mois minimum par année universitaire.

Un appel à candidatures est ouvert du **jeudi 8 février au jeudi 8 mars 2018**. Il est disponible sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (M.E.S.R.S.) : <https://www.mesrs.dz/> et sur le site de l'Institut français d'Algérie (I.F.A) : www.if-algerie.com/actualites/appels-a-candidatures/appel-a-candidatures-programme-de-bourses-doctorales-profas-b-2018.

Les candidats recevables à la suite de l'examen de conformité de leur candidature feront l'objet d'une sélection par un jury mixte d'experts français et algériens, sous la forme d'une évaluation de leur dossier de candidature et d'une audition.

Attention :

- Les candidats bénéficiant d'une bourse dans le cadre du **Partenariat Hubert Curien (PHC) Tassili** ne pourront pas bénéficier d'une bourse PROFAS B+, **durant toute la durée du projet** PHC Tassili dont ils font partie.
- Inversement, les candidats bénéficiant d'une bourse dans le cadre du **PROFAS B+** ne pourront pas bénéficier d'une bourse dans le cadre du PHC Tassili, **durant toute la durée de la bourse PROFAS B+**.
- Les candidats doivent présenter une candidature soit en co-encadrement, soit en cotutelle. **Toute candidature aux deux statuts sera inéligible.**
- Les candidats sélectionnés se verront attribuer une bourse pour une durée déterminée par le jury et **non sujette à prolongation**.

Les départs au titre de l'année universitaire 2018-2019 s'effectueront à partir du **lundi 10 septembre 2018** pour les boursiers PROFAS B+ en co-encadrement et selon le calendrier fixé par les codirecteurs de thèse pour les boursiers PROFAS B+ en cotutelle.

➤ **Critères d'éligibilité :**

Seules pourront être présentées les candidatures s'inscrivant dans le cadre de collaborations scientifiques de qualité existantes entre les deux pays.

Seront privilégiées les candidatures qui proposent une recherche innovante et celles qui s'inscrivent dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Le développement du numérique
- La protection de l'environnement et le développement durable
- Les sciences alimentaires (nutrition et contrôle alimentaire, qualité des produits et sécurité alimentaire, technologie alimentaire)
- Les questions d'économie et d'emploi
- Le patrimoine (historique, mémoriel, archéologique, etc.)
- Le sport

Seuls pourront candidater :

- Les doctorants non-salariés inscrits en **co-encadrement** de thèse, en phase de finalisation de thèse (+ de 50% d'avancement de la thèse)
- Les doctorants non-salariés inscrits en **cotutelle** de thèse

Seuls pourront postuler à une bourse PROFAS B+ les candidats **maîtrisant la langue française**.

Seules pourront être présentées les candidatures pour une mobilité dans un **laboratoire de recherche français rattaché à une université**.

Seront uniquement examinés les dossiers **complets**, correctement remplis et déposés dans les **délais et selon les modalités** inscrites dans le présent appel à candidature.

➤ Pièces nécessaires au dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit impérativement comporter l'ensemble des pièces nécessaires (administratives, scientifiques et d'accueil) listées ci-dessous. Le candidat sera attentif à fournir certaines pièces selon sa situation : co-encadrement ou cotutelle de thèse.

Pièces à fournir par tous les candidats :

- Le formulaire de candidature à une bourse PROFAS B+ 2018-2019 (à ne pas remplir à la main), visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur ou le codirecteur de thèse en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
 - L'attestation d'engagement PROFAS B+ (droits et obligations du boursier). *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
 - L'attestation de non-bénéfice d'une bourse de formation résidentielle à l'étranger d'une durée supérieure à 6 mois dans le cadre du doctorat, visée par le vice-recteur chargé des relations extérieures de l'université d'inscription en thèse. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
 - Une attestation de non-exercice d'une activité rémunérée. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
 - Une copie du diplôme du baccalauréat et des diplômes universitaires obtenus.
 - Une attestation de niveau de français en cours de validité (TCF niveau B2 minimum, DELF B2 ou DALF).
- Attention** : Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter **soit une attestation** en cours de validité, **soit la convocation** au rendez-vous à l'Institut français pour passer un test de français. **Sinon, le dossier sera considéré comme inéligible.**
- Un curriculum vitae en français.
 - Deux photos d'identité.

Pièces à fournir par les candidats en co-encadrement de thèse:

- Une copie de la lettre d'accueil dans un établissement universitaire en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
- Une copie des certificats d'inscription en doctorat en Algérie des années universitaires 2016-2017 et 2017-2018.

Pièces à fournir par les candidats en cotutelle de thèse :

- Une copie de la déclaration d'engagement à signer une convention de cotutelle (*utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie*) **ou** une copie de la convention de cotutelle de thèse entre l'établissement universitaire algérien et l'établissement universitaire français.
- Une copie des certificats d'inscription en doctorat en Algérie et en France, le cas échéant, pour l'année 2017-2018.

➤ Modalités pratiques pour le dépôt des candidatures :

Les candidats devront impérativement déposer leur dossier **au plus tard le jeudi 8 mars 2018** **délai de rigueur** auprès du service de post-graduation de leur faculté, institut ou Ecole d'inscription en thèse.

Les dossiers seront obligatoirement déposés **sous format papier ET sous format numérique** (CD ou clé USB **avec une étiquette comportant vos NOM et Prénom en français**). Chaque pièce du dossier doit être enregistrée **au format .doc ou .pdf dans un fichier séparé** portant le nom de la pièce.

Les candidats en **co-encadrement** de thèse doivent présenter l'original de la lettre d'accueil le jour de l'audition et une copie de la convention d'accueil devra être remise au M.E.S.R.S., au plus tard deux (02) mois suivant la réception du courrier d'attribution de bourse.

Les candidats en cotutelle de thèse ayant fourni une déclaration d'engagement à signer une **convention de cotutelle** devront présenter l'original de cette lettre le jour de l'audition et transmettre une copie de la convention de cotutelle au M.E.S.R.S et à l'ambassade de France en Algérie avant le départ.

Les candidats ne disposant pas d'une attestation de français en cours de validité doivent solliciter **rapidement** un rendez-vous pour passer l'**examen TCF-SO (sur ordinateur)** dans l'un des cinq Instituts français en Algérie :

- Institut français d'Alger : 7, rue Hassani Issad - 16000 Alger. Plus d'informations sur : <http://www.if-algerie.com/alger/tests-et-examens/tcf>
- Institut français d'Annaba : 8, boulevard du 1^{er} Novembre 1954 - 23000 Annaba. Plus d'informations sur : <http://www.if-algerie.com/annaba/tests-et-examens/dates-dexamens/tcf-so>
- Institut français de Constantine : 1, boulevard de l'Indépendance - 25 000 Constantine. Plus d'informations sur : <http://www.if-algerie.com/constantine/tests-et-examens/inscription-en-ligne/prise-de-rendez-vous-tfso>
- Institut français d'Oran : 112, rue Larbi ben M'Hidi- 31009Oran.Plus d'informations sur : <http://www.if-algerie.com/oran/tests-et-examens/tcf>
- Institut français de Tlemcen : 1, rue Commandant Djaber - 13 000 Tlemcen.Plus d'informations sur : <http://www.if-algerie.com/tlemcen/tests-et-examens/tcf>

Attention : les disponibilités horaires sont rapidement complètes, nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès à présent auprès des Instituts français en Algérie, en respectant les modalités de prise de rendez-vous propre à chaque Institut.

L'original de l'attestation de réussite (niveau B2 minimum) devra être présenté le jour de l'audition.